

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE en date du 6 octobre 2022

Les membres de l'association **Familles Rurales Les Brimbelles** régulièrement convoqués conformément à l'article 12 des statuts, se sont réunis en Assemblée Générale à Frasne le 6 octobre 2022 à 20h30 dans ses locaux de l'école primaire de Frasne. L'AG s'est déroulée sous l'autorité de Me Laëtitia Beaune-Brousseau, présidente avec pour secrétaire de séance Me Edith Marmier.

Participation et quorum : Il a été tenu une feuille de présence émargée par les présents. Certifiée exacte par la Présidente et la secrétaire de séance elle sera conservée par l'association à l'appui du présent procès-verbal, ainsi que les pouvoirs des membres représentés. Le nombre des présents et de personnes adhérentes dûment représentées était de 8. Le quorum n'étant pas requis pour cette 2^e AG elle a pu délibérer valablement.

Ordre du jour

- rapport moral de la présidente
- rapports d'activités
- rapport financier et affectation du résultat de l'association
- prix de la carte 2023, élection des membres du prochain conseil d'administration
- questions diverses.

Rapports moral, d'activités, financier, prix de la carte :

Le rapport moral de la présidente, les rapports d'activités et le rapport financier ont été votés et approuvés à l'unanimité. Tous ces documents sont conservés par l'association à l'appui du présent procès-verbal. La proposition du maintien de la cotisation pour l'année 2023 est approuvée par les présents, elle sera de 20 €.

Renouvellement du CA : les quatre administratrices concernées par le tiers sortant sont : Laëtitia Brousseau, Delphine Jouve, Edith Marmier, Aurélie Ogier. Elles sont candidates à leur réélection hormis Aurélie O. Me Pauline Bourgeois se présente. Les 4 candidates sont élues à l'unanimité par l'assemblée. Le CA se compose à présent de 8 administratrices.

Questions diverses :

• Me Béatrice Pourny en charge de l'accompagnement aux devoirs à LRD explique l'historique de son activité (janvier 2021) et ses motivations. Elle expose les modalités mises en place cette année, 10 enfants sont déjà inscrits dont 5 CP, d'autres peuvent se manifester encore car le nombre d'enfants du péri le midi vient de passer à 107 ; 2 soirées sont concernées (lundi et jeudi) : une dame du périscolaire est présente durant l'activité qui se déroule à la bibliothèque de l'école ; Me Pourny a « recruté » une nouvelle bénévole, Me Marie-Jo Mathis, depuis cette rentrée afin de pouvoir satisfaire la forte demande.

N.B. : le partenariat et la coordination entre Marie-Jo, Béatrice et les directrices du péri et de l'école primaire ont été essentiels et efficaces sur cette action. La présidente exprime à Me Pourny la reconnaissance du CA et la remercie vivement.

• Me Pauline Bourgeois expose son regret que le personnel et les locaux du périscolaire ne soient pas présentés lors de la rentrée scolaire. La présidente la remercie Me Bourgeois pour sa remarque intéressante. L'assemblée discute de la possibilité d'améliorer sa communication aux parents dans ses trois accueils de loisirs et notamment aux parents des futurs CP. Le CA prend la décision d'organiser des portes ouvertes un après-midi en juin avec présentation du personnel, des locaux, de l'association. Les directrices et leur équipe pourront prévoir par ex., une exposition des travaux de l'année, des jeux de plein air avec les enfants, des chants à présenter aux parents. Mr Homri communiquera ce souhait des parents et du CA aux directrices pour 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 25. En application de l'article 15, dernier alinéa des statuts, il a été dressé le présent procès-verbal de la réunion signé par la présidente et la secrétaire de séance.

La présidente de séance,
Laëtitia Brousseau



La secrétaire de séance,
Edith Marmier

